



République française  
Département : Département de la Loire  
COMMUNE D'ESTIVAREILLES

## ARRÊTÉ

Numéro : AR\_042\_2023

Date : 28 août 2023

INTERDICTION DE STATIONNER JARDIN DE LA MAIRIE

Le Maire de la Commune d'Estivareilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L.2213-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement au jardin de la Mairie lors de la cérémonie commémorative des combats d'Estivareilles le dimanche 3 septembre 2023.

## ARRÊTE

**Article 1** : Le stationnement sera strictement interdit au jardin de la Mairie le dimanche 3 septembre 2023.

**Article 2** : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent Arrêté, sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route et fera l'objet d'une contravention.

**Article 3** : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours.

**Article 4** : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château.

Le Maire,  
Pierre BARTHELEMY

